

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----

**MAIRIE**  
**de**  
**COULOUNIEIX-CHAMIER**  
**(Dordogne)**

-----

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 4 avril 2023**

-----

L'an deux mil vingt trois, le quatre avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de COULOUNIEIX-CHAMIER se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du Conseil Camille Daboir, sur la convocation en date du 27 mars 2023 qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12, L 2122-8 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, M. Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

- Hélène MOISON donne pouvoir à M. Rodolphe FERRAZZI.

**ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

- Mmes Sandrine FATTORI, Kaoutar MECHALLAL.

**PARTICIPAIENT A LA RÉUNION :** MM. Sébastien CATTAI, Directeur Général des Services, Philippe TOUGNE, Directeur du pôle Services Techniques, Mme Isabelle BOULDOUYRE, Directrice des Ressources Humaines, M. Eric PEZON, Directeur du pôle Éducation, Jeunesse et Vie associative, Mmes Ahdidja BONNEFOND, Directrice du pôle des Solidarités, Assétou TAJCHNER, Directrice de la Citoyenneté, Maryse PAGENOT responsable des Finances, Julie DUCOURNEAU, secrétariat du maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Nathalie BOUCHET est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**COMMUNE DE COULOUNIEIX-CHAMIER**

**Séance du 4 avril 2023**

2023/08

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET DU  
LOTISSEMENT**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2023 du Budget Lotissement.

Les recettes et les dépenses du Budget Primitif 2023 sont équilibrées comme suit :

- Section d'exploitation : CINQ CENT VINGT DEUX MILLE SEPT CENT DIX SEPT EUROS ET VINGT ET UN CENTIMES (522 717,21 €),
- Section d'investissement : QUATRE CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE DEUX CENT SOIXANTE DIX SEPT EUROS ET VINGT ET UN CENTIMES (484 277,21 €).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2023 du budget lotissement.

POUR COPIE CONFORME,

LE MAIRE,



**Thierry CAPIERRE**